

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 25 septembre 2025

DCM N° 25-09-25-33

Objet : Avis pour la vente d'un bien appartenant au Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse à Metz.

Par délibération en date du 27 juin 2025, le Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse a décidé de la vente d'un bien immobilier - issu d'un legs reçu par acte de délivrance du 11 décembre 2024 - situé 13 rue Poincaré à Ars sur Moselle (57130) et cadastré en section 3 n°243 au prix de 255 000 € au profit de Monsieur Moussa HAMOUCHE.

Aussi, conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-14-3°,
VU le courrier de demande du Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse du 7 juillet 2025,

VU la délibération du Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse en date du 27 juin 2025,

VU l'attestation de propriété délivrée le 6 janvier 2025,

VU le projet de compromis de vente établi par Batimmo Immobilier,

VU l'avis favorable émis, sur cette vente, par le Diocèse de Metz en date du 23 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser la vente d'un bien appartenant au Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le conseil de Fabrique de la paroisse

Sainte-Thérèse, d'un bien immobilier situé 13 rue Poincaré à Ars sur Moselle (57130)
à Monsieur Moussa HAMOUCHÉ au prix de 255 000 euros.

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Commission Culture

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public